

# AVIS DE CONCOURS

Direction de l'école Wahta' et des services éducatifs

## Aide-éducateur(trice)

Régulier à temps partiel, syndiqué

7,5 heures par semaine

Salaire : entre 17,80\$ et 22,03\$ de l'heure

Entrée en fonction : 20 août 2024

Numéro : 2024-133

Date d'affichage : 4 au 18 juillet 2024, 16h00

### DESCRIPTION DU POSTE

Le titulaire du poste anime et surveille les enfants lors des repas, de leur hygiène et lors d'activités.

*\*La description complète des tâches est disponible sur demande.*



CONSEIL DE LA NATION  
HURONNE-WENDAT

### EXIGENCES

- Diplôme d'études secondaires (DES) complété, jumelé à 6 mois d'expérience pertinente auprès des enfants;
- Cours de secourisme complété ou réussir un cours de secourisme dans les 3 mois suivants la signature d'acceptation des conditions d'emploi;
- Connaissance de la culture des Premières Nations (Atout).

### AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- 6 % de maladie et obligations familiales
- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives

### QUALITÉS REQUISES

- Amour des enfants
- Créativité
- Patience
- Débrouillardise

### POUR POSTULER

**Date limite : 18 juillet 2024, 16h00**

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

**Conseil de la Nation huronne-wendat**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

[rh@wendake.ca](mailto:rh@wendake.ca)

**WENDAKE.CA**



*Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.*

### ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employés (es) réguliers du CNHW syndiqués SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat  
\* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employés (es) temporaires du CNHW
- 4) À la population